

L'envoi des circulaires de l'école

Vous recevrez tout au long de l'année diverses informations collées dans le cahier de liaison. Les enseignants vous feront parvenir les circulaires concernant leur classe ou celles concernant la vie de l'école.

Merci de vérifier tous les soirs, même si cela vous semble rébarbatif, si le cahier de liaison est dans le cartable de votre enfant. Il peut contenir une information importante ou urgente.

Après lecture de chaque circulaire, veuillez S'IL VOUS PLAÎT signer celle-ci pour montrer que vous en avez pris connaissance.

La pastorale à l'école

En tant qu'établissement catholique, l'école Sainte Anne propose sur temps scolaire, un temps de catéchèse, avec un parcours spécifique à partir du CE1 : « Sel de Vie ».

La proposition pour participer à la catéchèse vous est faite ainsi qu'à votre enfant avant le début d'année. Nous encourageons bien sûr cette participation, mais si vous ne souhaitez pas que votre enfant y participe, nous respectons votre choix.

Les enfants qui ne participeront pas à la catéchèse, se retrouveront en groupe de Culture Religieuse sur le même temps.

Pour les CP, un cours de Culture Religieuse leur sera donné (avec les CE1). Les maternelles profiteront d'un éveil à la Foi sous forme de temps forts au cours de l'année.

Le groupe de KT des CE1 / CE2 est encadré par Annie Jarny et Roxane Bonnet

Le groupe KT CM1 / CM2 par Béatrice Roblin

Le groupe Culture Religieuse des CP / CE1 par Lydie Benaïteau

Le groupe Culture Religieuse des CE2 / CM1/ CM2 par Christophe Brunet

L'assurance scolaire

Une attestation de Responsabilité Civile est obligatoire car elle couvre les dommages causés à autrui.

Vous avez reçu un formulaire d'assurance scolaire. Nous vous rappelons qu'une « Assurance Individuelle Accident » est obligatoire en plus de la Responsabilité Civile pour couvrir votre enfant pour toutes les activités dans et en dehors de l'établissement: voyages, visites, etc....

L'assurance qui vous est proposée couvre votre enfant pendant toute l'année. Vous avez aussi la possibilité de nous fournir une attestation de votre assurance. Sur cette attestation doivent obligatoirement figurer le nom et prénom de votre enfant ainsi que la mention « individuelle accident ou dommages corporels »

Les réunions de classe

En début d'année, une réunion d'information collective est proposée pour chaque classe. Elle vise à présenter le travail qui sera effectué, les projets de l'année et à répondre à vos questions.

En cours d'année un entretien individuel est toujours possible sur rendez-vous pour ensemble faire un point sur la scolarité de votre enfant.